



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedex

nous écrire cgt@cg29.fr nous voir <http://cgtcg29.fr>

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux,

C'est avec regret que nous allons devoir vous dresser aujourd'hui un inventaire à la Prévert des situations déplorables que connaissent actuellement les agents et les services du Conseil Général.

Les routes : l'hécatombe

-après la **fermeture du Centre d'Exploitation** de Fouesnant, c'est Plogastel-Saint-Germain, Plouescat, Lannilis, Pleyben, Châteaulin qui sont en passe de fermer **soit 20 % des centres**.

Pourtant, la **sécurité sur les routes**, et plus particulièrement en période hivernale, ne doit pas être prise à la légère. Nous maintenons que les Centres d'Exploitation des routes, du fait de leur implantation géographique, sont des services publics indispensables à la sécurité des usagers de la route. Leur disparition signifierait un éloignement du terrain et davantage de kms à parcourir pour les agents qui doivent intervenir, dans les plus brefs délais, pour garantir la sécurité des usagers, que ce soit en cas de verglas, en cas d'accident ou autre. Ceci conduirait inévitablement à l'augmentation des risques routiers pour les agents et les usagers.

Ces centres d'exploitation doivent être pérennisés et le Conseil Général doit leur donner les moyens d'accomplir leur mission de service public de proximité. Certains d'entre vous ont d'ailleurs déjà vivement réagi à la perspective de ces fermetures et nous nous en réjouissons.

-une **Unité Matériels et Travaux Routiers** réduite, bafouée et menacée de délégation au privé. Une **réduction des effectifs de plus de 10%**. Un service fermé dans le nord du département.

Pourtant, là encore, ces agents exercent leurs missions pour offrir aux usagers un maximum de sécurité sur les routes du Finistère. Les peintures au sol, la pose et l'entretien des glissières de sécurité, l'entretien du matériel sont jusqu'à présent réalisés avec sérieux et compétence par ces agents.

Aucune étude réalisée par le Conseil Général ne permet de remettre en cause le fonctionnement et l'efficacité de ces services.

L'action sociale : on marche sur la tête

-**dévalorisation des métiers, disqualification des travailleurs sociaux** en remettant en cause leur formation et leurs pratiques.

-**mise en place d'organisations et de méthodes aberrantes** et destructrices de liens tout en faisant croire le contraire à grands coups de communication. La continuité relationnelle, si précieuse pour les usagers du service social, est mise à mal par un saucissonnage des tâches, des pratiques à l'acte demandées aux agents par le Conseil Général. Les équipes de terrain comme les usagers se perdent dans ces nouvelles pratiques, différentes d'un territoire à l'autre. Dans ces circonstances, comment garantir l'équité de traitement des Finistériens ? Il s'agit pourtant d'un thème récurrent dans vos communications.

-**concernant les Assistants Familiaux** qui accueillent des jeunes majeurs, la réduction de leurs indemnités par le Conseil Général risque de décourager les gens à faire le choix de ce métier déjà si difficile.

-une commission de déontologie sans issue. En effet, vous avez refusé qu'un bilan déontologique soit présenté en Comité technique Paritaire. En lisant votre intervention récente dans la presse, nous comprenons mieux pourquoi l'éthique et la déontologie vous posent problème.

L'ensemble des services : des méthodes insidieuses

-des postes vidés de leur substance par un découpage des tâches qui ne laissent plus entrevoir la mission de service public et ses bénéfices pour l'utilisateur.

-des examens bafoués. Actuellement plusieurs dizaines d'agents attendent des postes après avoir été reçus à l'examen de rédacteur. Les lauréats des concours sont de plus en plus souvent dans la même situation. En agissant de la sorte, vous remettez en cause le statut de la Fonction Publique et les cadres d'emplois. Seuls vos critères semblent avoir une quelconque valeur à vos yeux.

-des externalisations/délégations au privé. Malgré le coût de revient plus important de la délégation par rapport à la régie, vous faites le choix de l'externalisation, semble-t-il par idéologie.

-des situations individuelles et collectives très préoccupantes du fait d'une pression managériale constante, d'effectifs insuffisants et de perte de sens des missions.

-des carrières bloquées (promotion, mutation) par un système « à la tête du client »

-une remise en cause insidieuse de l'accord ARTT par l'introduction de la flexibilité dans les services

-des désorganisations continues qui déstabilisent agents et usagers du service public départemental.

Nous pensons qu'il s'agit là de stratégies du Conseil Général pour assécher la demande et réduire ainsi la « voilure » du service public.

Ce démantèlement doit cesser et c'est la raison pour laquelle nous sommes là aujourd'hui.

Comment pouvez-vous, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux, justifier tout ce qui vient d'être énoncé ? Vous nous dites être très attachés au service public, permettez-nous d'en douter !

Comment, un service public pourrait-il fonctionner correctement sans les moyens nécessaires ?

La sécurité des usagers de la route est trop précieuse pour que vous vous autorisiez à effeuiller les Agences Techniques Départementales, centre après centre.

La situation de certaines familles Finistériennes est trop préoccupante pour que vous vous autorisiez à rompre le lien qui existait, jusqu'à présent, entre elles et les travailleurs sociaux.

Les agents pour qui c'est un honneur de remplir des missions de service public sont dégoûtés, démotivés par ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent, ce qu'ils subissent. Depuis l'apparition de ce que vous appelez « le management » dans la Fonction Publique, l'éthique, la déontologie et les conditions de travail en ont pris un sacré coup.

Le statut de la Fonction Publique Territoriale qui permettait aux agents d'assurer leurs missions en étant à l'abri de toute pression partisane est également menacé par des mesures inacceptables adoptées sous le prétexte de la libre administration des Conseils Généraux. Vous recrutez, mutez et promouvez qui vous voulez sans en rendre compte aux représentants du personnel. Il n'est pas très compliqué d'imaginer les pressions qui peuvent être exercées sur les agents dans de telles circonstances.

Au vu de tous ces éléments, nous pouvons dire avec certitude que « le ver est dans le fruit » mais soyez assurés que nous ne le laisserons pas se propager sans agir.